



Admidôm'



07.84.18.31.83

Du lundi au vendredi de 9h30 à 18h30

Le Crédit d'Impôt, un avantage simple

- Vous pouvez récupérer 50 % des sommes dépensées auprès d'un service à la personne, dans la limite de 12 000 €/an, majorée selon votre situation.
- Que vous soyez imposable ou non, si vous ne payez pas d'impôt, l'État vous rembourse la somme.
- Gardez vos factures et justificatifs.
- Déclarez le total des frais lors de votre déclaration de revenus l'année suivante.

Votre tranquillité d'esprit est ma priorité



admidom63@outlook.com



admidom63.com

